

**Zeitschrift:** Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica

**Herausgeber:** Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft

**Band:** 40 (1983)

**Heft:** 3

**Artikel:** Une inscription flavienne du Musée d'Antioche

**Autor:** Berchem, Denis van

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-31113>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Une inscription flavienne du Musée d'Antioche

Par Denis van Berchem, Genève

L'inscription que nous publions se lit sur un fût de colonne actuellement déposé dans le jardin du musée d'Antioche-sur-l'Oronte<sup>1</sup>. A la suite d'un séminaire pluridisciplinaire organisé, sur le thème de l'Anatolie de l'Est, au sein du Département genevois des sciences de l'antiquité<sup>2</sup>, un voyage conduisit une vingtaine de participants, enseignants et étudiants, jusqu'à la capitale de l'ancienne province de Syrie et à son port de Séleucie de Piérie. Ayant découvert ce texte au terme d'une visite déjà trop longue, au gré de notre guide, et ne pouvant imaginer qu'il ne fût pas connu, je me bornai à le copier hâtivement et à le photographier. C'est à mon retour qu'après une vaine recherche, je me persuadai qu'il était encore inédit. Sur l'intervention de la Direction des Antiquités et des Musées, à Ankara, j'obtins du musée d'Antioche les informations qui me manquaient, notamment sur le lieu de trouvaille du document et sur les lettres encore lisibles de la 19<sup>e</sup> et dernière ligne, partiellement masquée sur ma photographie. Je tiens à remercier ici MM. Nurettin Yardimci, Directeur général des antiquités, et Selâhattin Asim, Directeur du musée d'Antioche, de leur aimable concours, ainsi que Mlle Karen Ernst, à qui je suis redevable de la photographie reproduite à la pl. 1.

Ce bloc de marbre fut recueilli en 1965 à Küçük Dalyan Köyü, un village situé sur la rive gauche de l'Oronte, à 7 km en amont d'Antioche. Il mesure 2 m de hauteur, 65 cm de diamètre. L'inscription, qui compte 19 lignes, est haute elle-même de 1,50 m environ. De longueur inégale, les lignes sont gravées de part et d'autre d'un axe central. La hauteur des lettres va en diminuant de la première ligne (10 cm) à la dernière (4 cm). Un martelage (*Domitianus*) est bien visible à la ligne 9. Au surplus, l'érosion de la pierre a fait disparaître un certain nombre de lettres, surtout à l'extrémité gauche des lignes.

1 Hatay müzesi, inv. n° 11229.

2 A la différence d'un précédent séminaire, qui donna lieu à la publication d'un cahier d'actes (*Chypre des origines au moyen âge*, Département des sciences de l'antiquité de la Faculté des Lettres, Genève 1975), il ne nous fut pas possible de produire un volume cohérent au terme de notre séminaire de 1980 sur l'Anatolie de l'Est, vu la dispersion, dans l'espace et dans le temps, des matières traitées. En revanche, ce séminaire a suscité des études particulières, dont quelques-unes ont déjà vu, ou vont voir le jour. Citons A. Giovannini, *La clause territoriale du traité d'Apamée*, *Athenaeum* 60 (1982) 224–236. Voir aussi l'*Annuaire* du Département, aux années 1979–1980 et 1980–1981.

IMP  
 VESPASIANVS · CAESAR  
 AVGVSTVS · PONTIF · MAX  
 TRIB · POT ·  $\overline{\text{VI}}$  · IMP ·  $\overline{\text{XII}}$  · PP · COS  $\overline{\text{VI}}$   
 5            DESIG ·  $\overline{\text{VII}}$  · CENSOR  
 IMP · TITVS · CAESAR · AVGVSTI · F  
 PONTIF · MAX · TRIB · POT ·  $\overline{\text{IV}}$   
 . . . . .  $\overline{\text{II}}$  · DESIG ·  $\overline{\text{V}}$  · CENSOR  
           ////////// · CAESAR  
 10            AVGVSTI · F · COS ·  $\overline{\text{III}}$   
           M · VLPIO · TRAIANO · LEG  
           AVG · PRO · PR · DIPOTAMIA  
           FLVMINIS · DVCTVM · MILLIA  
           PASSUS · TRIA · CVM · PONTIBVS  
 15            . . R · MILITES · LEGIONVM ·  $\overline{\text{III}}$   
           . . . . . L ·  $\overline{\text{IV}}$  · SCYT ·  $\overline{\text{VI}}$  · FERR ·  $\overline{\text{XVI}}$  · FL . .  
           . . . M · COHORTIVM ·  $\overline{\text{XX}}$   
           . . AE · ANTIOCHENSIVM  
           D . . . . AVERVNT

Dans ce texte, les points intercalés ont été restitués systématiquement, pour faciliter la lecture autant que par fidélité à l'original; il appartiendra au lecteur de vérifier leur présence sur la photographie. A la ligne 16, on observera que les quatre légions sont nommées dans l'ordre croissant de leur numéro; la première ne peut donc être que la *III Gallica*, qui s'impose aussi pour d'autres raisons<sup>3</sup>. La dernière est incontestablement une *Legio XVI*; de l'épithète, on ne distingue que les deux premières lettres. A la ligne 19, la photographie montre l'initiale D et les dernières lettres RVNT. Je dois à la diligence d'un assistant du musée d'Antioche de savoir qu'elles sont précédées de AVE; il s'agit donc d'un verbe de la première conjugaison.

Transcription: *Imp(erator) Vespasianus Caesar Augustus, pontif(ex) max(imus), trib(unicia) pot(estate) VI, imp(erator) XII, p(ater) p(atriciae), co(n)s(ul) VI, desig(natus) VII, censor; Imp(erator) Titus Caesar Augusti f(ilius), pontif(ex) max(imus), trib(unicia) pot(estate) IV [co(n)s(ul) II] II, desig(natus) V, censor; [Domitianus] Caesar Augusti f(ilius), co(n)s(ul) III; M(arco) Ulpio Traiano le-*

3 La disparition du nom de la légion *III Gallica* pourrait être due à un martelage. Après qu'elle se fût révoltée contre Elagabale, en 219, elle fut momentanément dissoute et son nom fut alors martelé sur plusieurs édifices publics, notamment en Syrie et en Phénicie. Cependant l'aspect de la pierre à cet endroit suggère plutôt un effet d'érosion.

*g(ato) Aug(usti) pro pr(aetore), Dipotamia fluminis ductum millia passus tria cum pontibus [pe]r milites legionum (quattuor), [III Gal]l(icae), IV Scyt(hicae), VI Ferr(atae), XVI Fl[av(iae)], [ite]m cohortium (viginti) [et(?)al]ae Antiochensium d[eriv]averunt.*

La titulature des trois princes flaviens, parfaitement cohérente pour les puissances tribunicienes et pour les consulats, permet de dater l'inscription du second trimestre de l'an 75 ap. J.-C. En effet, Vespasien, qui renouvelle sa puissance tribunicienne au 1er juillet de chaque année, en compte VI avant le 1er juillet 75 et VII après. Associé au pouvoir de son père dès 71, Titus passe à la même date de la puissance IV à la puissance V. Traditionnellement assumés le 1er janvier, les consulats VI et VII de Vespasien, IV et V de Titus correspondent respectivement aux années 75 et 76. Domitien, lui, est consul suffect en 75. Quant à la désignation des consuls de l'année suivante, elle intervenait en principe à la mi-mars. En revanche, le chiffre de 12 salutations impériales attribué à Vespasien est inférieur de quelques unités à ce que pourrait faire attendre le comput officiel; c'est un phénomène fréquent dans les périodes où ce chiffre augmente rapidement<sup>4</sup>. Notons encore que Titus est qualifié par erreur de *pontif(ex) max(imus)*, alors que, du vivant de son père, il n'était que *pont(ifex)*<sup>5</sup>.

Notre inscription désigne comme gouverneur de la province le légat M. Ulpius Trajan, père du futur empereur Trajan. Sa présence en Syrie est attestée par divers témoignages. Il y avait séjourné précédemment comme légat de la Légion *X Fretensis* et avait participé à ce titre à la guerre contre les Juifs, sous les ordres de Vespasien<sup>6</sup>. Un milliaire de Palestine datant des derniers mois de 69 nous le montre occupé, avec sa légion, à des travaux de construction de routes<sup>7</sup>. En 70, lorsque débuta le siège de Jérusalem, il avait quitté son commandement<sup>8</sup>. Revenu à Rome, il y assumait, dans l'été 70, un consulat suffect<sup>9</sup>. Nous ignorons ce qu'il fit ensuite<sup>10</sup>. Ce qui est sûr, c'est que, dès 73 ou 74, il est légat de Syrie. Voici les témoins déjà connus de son gouvernement:

73–74: inscription grecque relative à l'aménagement d'une canalisation urbaine, dite «canal des foulons», exécutée par la ville d'Antioche, aux frais des riverains<sup>11</sup>;

4 T. V. Buttrey, *Documentary Evidence for the Chronology of the Flavian Titulature*. Beiträge zur Klass. Philologie 112 (Meisenheim 1980) 2. 16sq.

5 La faute peut être imputée au lapicide ou au scribe qui a rédigé le texte. On en trouve un autre exemple dans Année ép. 1974, 653, particulièrement riche en anachronismes.

6 Jos., *Bell. Iud.* 3, 7, 31; 9, 8; 10, 3; 4, 8, 1.

7 B. H. Isaac et I. Roll, *JRS* 66 (1976) 15sqq.

8 Jos., *Bell. Iud.* 6, 4, 3; cf. ILS 987.

9 D'après un fragment des Fastes d'Ostie: J. Morris, *JRS* 43 (1953) 79sqq.; F. Zevi, *RSA* 3 (1973) 103sqq.; P. Gallivan, *Class. Quart.* 31 (1981) 187 et note 8.

10 Selon R. Syme (*Tacitus* I, Oxford 1958, 31, n. 1), il aurait été renvoyé la même année sur la frontière de l'est, pour y administrer une nouvelle province de Galatie-Cappadoce, créée à ce moment. Cf. ci-après, p. 190sq.

11 Inscription toujours inédite; cf. L. Robert, *CRAI* 1951, 255sq. L'année est indiquée selon l'ère d'Antioche.

75: milliaire d'Erek, sur la route de Palmyre à Soura<sup>12</sup>;

76: stèle de Qorsi au carrefour des routes Apamée–Palmyre et Chalcis–Emèse<sup>13</sup>;

76–77: monnaie d'Antioche portant le nom du légat de la province<sup>14</sup>.

En 78 ou en 79, Trajan est remplacé en Syrie par L. Ceionius Commodus<sup>15</sup>. Comme on le voit, la nouvelle inscription, contemporaine du milliaire d'Erek, ne modifie pas la fourchette chronologique dans laquelle s'inscrit le séjour de Trajan en Syrie en qualité de *legatus Augusti pro praetore*<sup>16</sup>.

Ce qui est sûr aussi, c'est qu'à son arrivée, la situation sur la frontière romano-parthe n'était pas de tout repos. Rappelons brièvement le peu que nous en savons. En 72, L. Caesennius Paetus, légat depuis 70, fut autorisé par l'empereur à annexer la Commagène. Son roi, Antiochus IV, était parvenu jusqu'alors à se maintenir en équilibre entre les deux empires. Paetus, qui l'accusait, à tort ou à raison, de comploter avec le roi parthe Vologèse, marcha sur Samosate avec la Légion *VI Ferrata* et de nombreux auxiliaires<sup>17</sup>. Surpris par cette agression, Antiochus n'essaya pas de se défendre; ses deux fils, plus combatifs, tentèrent de résister, mais, faute d'obtenir de Vologèse l'aide immédiate qu'ils souhaitaient, se rendirent à leur tour et furent, avec leur père, internés à Rome<sup>18</sup>.

Même s'il ne déclencha pas d'hostilités immédiates, cet épisode dut considérablement accroître la tension entre Rome et les Parthes. Moins d'un an plus tard, Paetus fut relevé de son poste, sans que nous sachions pourquoi; mort, disgracié ou, au contraire, promu à quelque nouvel emploi, nous n'entendons plus parler de lui. Son successeur, A. Marius Celsus, est nommé dans une inscription des bords de l'Euphrate, qui date du deuxième trimestre de 73<sup>19</sup>. Ce n'était pas le premier venu: consul suffect en 69, il était encore légat de Germanie inférieure dans les premiers mois de cette même année 73<sup>20</sup>. Il y avait succédé à Q. Petilius Cerealis, connu pour avoir mis fin à la dissidence gauloise et à

12 H. Seyrig, *Syria* 13 (1932) 276; cf. Année ép. 1933, 205.

13 Année ép. 1974, 653; cf. T. V. Buttrey, op. cit. 2.

14 BMC, *Syria* 180, n° 239; cf. H. Seyrig, *Syria* 27 (1950) 5sqq.: le chiffre 125 qui figure au revers doit être interprété en fonction de l'ère «césarienne» de la ville, qui en a connu plusieurs.

15 *PIR*<sup>2</sup>, C 603. Consul ordinaire en 78, L. Ceionius Commodus est désigné comme légat de Syrie par une monnaie de Séleucie de Piérie, datée de 79/80: BMC, *Syria* 272, n° 31. Pour la date apparemment aberrante d'une inscription de Gerasa, voir ci-après, p. 189 n. 24.

16 Ajoutons aux inscriptions l'allusion de Pline le Jeune, dans *Panég.* 89, 2sq., au service accompli en Syrie par le jeune Trajan, comme tribun militaire, sous les ordres de son père lors de la campagne contre les Parthes.

17 Jos., *Bell. Iud.* 7, 219–226.

18 Jos., *ibid.* 227–243. Cf. ILS 9198 et 9200.

19 IGLS 66; cf. T. V. Buttrey, op. cit. 23.

20 Année ép. 1979, 413 (C. B. Rüger, *Bonn. Jahrb.* 179, 1979, 187sqq.) offre, pour Titus, une titulature rigoureusement semblable à celle d'IGLS 66. Sur Marius Celsus, voir R. Syme, op. cit. II 682sq. et ZPE 41 (1981) 133sq.

la révolte des Bataves. Le brusque transfert de Marius Celsus en Syrie donne à penser que la frontière de l'Euphrate avait paru soudain, aux yeux de l'empereur, plus menacée que celle du Rhin. Or ce gouverneur ne fit pas long feu puisque, nous l'avons vu, M. Ulpius Trajan occupait déjà sa place dans l'année 73–74, selon l'ère d'Antioche. Que se passait-il donc? Un historien du IV<sup>e</sup> siècle, Aurelius Victor, parle d'une guerre avec le roi Vologèse<sup>21</sup>; l'auteur de l'Épître de Caesaribus fait état, lui, d'un traité de paix auquel ce roi aurait consenti, sous l'effet de la peur<sup>22</sup>. Beaucoup plus proche des événements, Pline mentionne à plusieurs reprises, dans le Panégyrique de Trajan<sup>23</sup>, les *ornamenta triumphalia* que valut au père de l'empereur un succès remporté sur les Parthes. Pour qu'on décerne un triomphe, même sous la forme d'*ornamenta*, il faut bien que des hostilités aient éclaté. Plus heureux que ses deux prédécesseurs, qui y ont peut-être laissé leur vie ou leur crédit, Trajan parvint à rétablir la situation à l'avantage de Rome. La victoire appartenait en principe à l'empereur, chef suprême des forces armées. Mais, en l'occurrence, les habitants de la province de Syrie, premiers intéressés, en reportèrent le mérite sur leur gouverneur, célébrant, au mépris du protocole, une «Victoire Trajane»<sup>24</sup>.

Le danger parthe provisoirement écarté, Trajan était libre d'affecter à d'autres tâches les troupes dont il disposait. Ce n'est pas le moindre intérêt de l'inscription du musée d'Antioche que de nous renseigner sur la composition de l'armée de Syrie dans les premières années du règne de Vespasien. Car on peut admettre que toutes les unités nommées dans ce document appartenaient alors à la garnison permanente de la province. Lorsque, dans la perspective d'une campagne, des renforts étaient prélevés dans les secteurs tranquilles de la frontière de l'Empire, ils retournaient en principe à leur base sitôt terminées les opérations pour lesquelles on les avait fait venir. Les travaux du temps de paix, tels la construction de routes et d'autres ouvrages d'art, relevaient des forces locales.

Depuis l'article monumental d'E. Ritterling sur les légions<sup>25</sup>, on s'est habi-

21 *Lib. de Caes.* 9, 10: *bello rex Parthorum Vologesus in pacem coactus.*

22 9, 12: *Rex Parthorum Vologesus metu solo in pacem coactus est.*

23 *Panég.* 9. 16. 58: *pater triumphalis*; 14: *Parthica lauro*; 89: *triumphalia*; cf. ILS 8970, une inscription très mutilée et qui n'est probablement pas antérieure au règne de Trajan.

24 C. B. Welles, dans C. H. Kraeling (éd.), *Gerasa, City of the Decapolis* (New Haven 1938) 397, n° 50, avec la brillante conjecture de G. W. Bowersock, *JRS* 63 (1973) 138: [... *νίκης*Τ]ραιανῆς. Bowersock cite un deuxième exemple de victoire attribuée à un légat: ILS 2486 (époque sévérienne). L'inscription de Gerasa débute par une date; l'année 125 de l'ère locale correspond à 75–76 de notre ère. Elle s'achève par le nom du légat L. Ceionius Commodus. Ces deux données sont incompatibles. Une erreur dans la date est improbable mais, à voir l'excellente photo donnée par Welles (pl. 97a), on peut admettre que l'inscription initiale se composait des trois premières lignes, gravées à une date proche du succès de Trajan et des honneurs qui lui furent décernés. La quatrième ligne diffère des précédentes par des caractères plus petits et irréguliers; elle aura été ajoutée à l'occasion d'une visite du successeur de Trajan.

25 *RE* XII (1924) s.v. *Legio*, col. 1271sq.

tué à penser que, sous la dynastie flavienne, la province de Syrie ne comptait que trois légions, soit la *III Gallica*, la *IV Scythica* et la *VI Ferrata*. Et voilà que nous en découvrons une quatrième, la *XVI Flavia*. Elles étaient quatre sous Auguste et ses successeurs immédiats (*III Gallica*, *VI Ferrata*, *X Fretensis*, *XII Fulminata*). Les campagnes d'Arménie, sous Néron, la révolte des Juifs, qui suivit, provoquèrent l'envoi de renforts. La légion *IV Scythica* fut alors affectée durablement à la Syrie. En 69, après que l'armée d'Orient, avec Mucien, se fût déclarée pour Vespasien, les légions marchèrent sur l'Italie, à l'exception de la *IV Scythica*, dont le légat, Cn. Pompeius Collega, assura l'intérim à Antioche. A peine étaient-elles revenues dans leur province, une fois assurée l'investiture de Vespasien, que des mutations intervinrent. Dès 70, la légion *X Fretensis* fut détachée à Jérusalem, son légat assumant du même coup la fonction de gouverneur d'une Judée devenue province prétorienne<sup>26</sup>. La légion *XII Fulminata* fut transférée, la même année, à Mélitène, aux confins de la Cappadoce avec l'Arménie<sup>27</sup>. Selon Ritterling<sup>28</sup>, la légion *XVI Flavia* qui, comme son nom l'indique, est une création de Vespasien, se serait établie dès 70 à Satala, autre place frontière de la Cappadoce, et cette hypothèse s'accorde avec une seconde hypothèse, qui veut que la Cappadoce, réunie à la Galatie, ait été érigée au même moment en province consulaire et dotée, en conséquence, de deux légions, la *XII Fulminata* et la *XVI Flavia*, précisément.

Cette construction n'a pas rencontré un agrément général<sup>29</sup>. Le premier légat propréteur que nous connaissions pour la Cappadoce n'est attesté qu'en 76; c'est ce Cn. Pompeius Collega qui fut légat de la légion *IV Scythica* en 69<sup>30</sup>. Ici intervient R. Syme, pour qui M. Ulpius Trajan pourrait bien avoir été, dès 70, légat de la nouvelle province; encore une hypothèse, mais qui a trouvé un certain crédit, comme toutes celles que formule l'éminent historien d'Oxford<sup>31</sup>. Observons toutefois que les dispositions que nous venons d'évoquer, le déploiement de légions sur la frontière cappadocienne et l'envoi dans ce secteur d'un officier de haut rang, traduisent le souci qu'on avait à Rome de mieux contrôler l'Arménie et son trône, objet permanent de dispute entre l'empereur et le roi parthe. Lorsque, dans un moment de crise, il fallut à l'improviste remplacer le gouverneur et renforcer la défense de la province de Syrie, j'ai peine à croire qu'on ait, à cet effet, démuni la province voisine de Cappadoce, qu'on pouvait juger également menacée. Il est arbitraire, au surplus, d'attribuer à la seule

26 Jos., *Bell. Iud.* 7, 2 et 17; cf. Ritterling, op. cit., col. 1673.

27 Jos., *ibid.* 18; cf. Ritterling, op. cit., col. 1707.

28 Op. cit., col. 1765.

29 Voir les réserves de D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor* II (Princeton 1950) 1435, n. 22 et de M. Torelli, *Acta V. Intern. Congress of Greek and Latin Epigraphy*, Cambridge 1967 (Oxford 1971) 235sqq.; cf. JRS 58 (1968) 170.

30 ILS 8904.

31 R. Syme, *Tacitus* I (Oxford 1958) 31, n. 1; W. Eck, *Senatoren von Vespasian bis Hadrian*. *Vestigia* 13 (Munich 1970) 3, n. 7; 115, n. 20; G. W. Bowersock, JRS 63 (1973) 134.

année 70 des mesures qui peuvent s'être échelonnées sur plusieurs années. Pour en revenir à la légion *XVI Flavia*, nous savons désormais que, créée au début du règne de Vespasien, elle connut un premier emploi en Syrie et qu'elle s'y trouvait encore au début de 75. Fut-elle, en 75 ou en 76, transférée à Satala? De sa présence dans cette place, nous n'avons encore qu'un indice assez faible<sup>32</sup>, et, dans l'état actuel de notre documentation, il ne me paraît pas exclu qu'elle soit demeurée en Syrie, à Samosate, où nous la trouvons au IIe siècle.

Ce furent donc quatre légions qui détachèrent des contingents ou «vexillations» pour exécuter les travaux ordonnés par M. Ulpius Trajan. S'y ajoutèrent vingt cohortes et une aile. On sait que ces corps auxiliaires, cohortes d'infanterie et ailes de cavalerie, étaient de petites unités, généralement liées à une légion et gravitant autour d'elle. Au hasard des trouvailles épigraphiques, nous pouvons en apprendre le nom, mais leur histoire, habituellement plus brève que celle des légions, nous est aussi moins bien connue. Dans une province de frontière, dotée d'une forte armée, le nombre des cohortes a toujours dépassé sensiblement celui des ailes; il en allait de même en Syrie, mais dans une moindre mesure, en raison du rôle que jouait la cavalerie dans les grands espaces de la steppe syrienne, où pouvaient s'infiltrer à tout moment les archers montés du roi parthe<sup>33</sup>. Dans notre inscription, les cohortes ne sont pas désignées par leur nom (la surface de la pierre n'y aurait pas suffi). Mais comme les quatre légions de Syrie ont été engagées dans des chantiers ouverts à l'intérieur du pays, on peut penser que le chiffre de vingt exprime le nombre total des cohortes incorporées à cette date à la garnison de la province. Faisant passer ses ordres par l'intermédiaire des légats de légions, le gouverneur ne se souciait pas de savoir comment ces derniers s'y prenaient pour constituer les contingents requis pour chaque chantier.

Il en va autrement pour l'*Ala Antiochensium*, la seule troupe montée impliquée dans ces travaux. Il est clair que, dans la période de calme qui semble avoir suivi le succès initial de Trajan, si le gros de l'infanterie pouvait être affecté sans grand risque à l'aménagement d'un réseau routier et fluvial apte à faciliter de

32 C'est l'épithète d'un *signifer* de cette légion, trouvée par T. V. Mitford à Satala: JRS 64 (1974) 164, n° 3; cf. Année ép. 1971, 465. Comme l'inscription semble dater du début du IIe siècle, elle pourrait s'expliquer par l'expédition en Arménie de l'empereur Trajan, qui vit l'armée s'arrêter à Satala: D. Magie, op. cit. 607 et n. 32. Selon Cass. Dio 55, 24, 3, la légion *XVI Flavia* aurait été, dès sa création, stationnée en Syrie.

33 Les effectifs calculés par E. Dabrowa, Dialogues d'histoire ancienne 5 (1979) 240sq. sont fortement spéculatifs. Les diplômes militaires intéressants des vétérans de corps auxiliaires stationnés en Syrie donnent, pour la seule époque flavienne, les chiffres suivants: CIL XVI 33 (a. 86), al. 2, coh. 4; CIL XVI 35 (a. 88), al. 3, coh. 17; mais aussi Année ép. 1974, 655 (a. 88), al. 5, coh. 2. De toute façon, ces documents ne donnent qu'une vue partielle de l'ordre de bataille. Au IIe siècle, les cohortes sont les plus nombreuses, mais la proportion s'inverse au IIIe siècle en faveur de la cavalerie: E. Gabba, *Per la storia dell'esercito romano in età imperiale* (Bologne 1974).

futures campagnes, la cavalerie devait continuer de monter la garde sur l'Euphrate. Une aile suffisait pour assurer la couverture des chantiers et les liaisons internes. D'où venaient ces Antiochiens? Sûrement pas d'Antioche-sur-l'Oronte, pourtant toute proche. Car ses habitants, notoirement indolents et frondeurs, étaient peu aptes au service militaire. On songera plutôt à l'Antioche de Pisidie. Nous connaissons plusieurs cohortes d'Antiochiens originaires de son territoire<sup>34</sup>, et aussi une aile, dont un officier fut honoré d'une dédicace par cette cité devenue sous Auguste *Colonia Caesarea*<sup>35</sup>.

Il est temps d'en venir aux travaux qui sont l'objet et le prétexte de notre inscription. Si ma restitution de la ligne 19 est exacte<sup>36</sup>, il s'agit du creusement d'un canal de dérivation des eaux d'un fleuve. Ce canal était long de trois mille pas, soit approximativement quatre kilomètres et demi. La mention de ponts donne à penser qu'il se trouvait dans une région relativement animée, puisqu'il était franchi par deux ou plusieurs routes. La lecture de ce texte m'a remis en mémoire un passage de Pausanias qui a trait à l'Oronte<sup>37</sup>; dans une digression sur la taille des Géants, cet auteur avance l'exemple du cadavre enseveli dans l'ancien lit du fleuve et qui fut retrouvé lorsque ce lit fut mis à sec: «Le cours de l'Oronte, en Syrie, n'était pas égal jusqu'à la mer, mais, entraîné dans une gorge escarpée, ce fleuve y traversait des rapides. L'empereur voulut en conséquence le rendre navigable jusqu'à la ville d'Antioche. A cet effet, il fit creuser à grands frais et à grand'peine un canal permettant aux bateaux de progresser à contre-courant; il y détourna les eaux du fleuve, ce qui entraîna l'assèchement de l'ancien lit.» Pausanias ne prend pas toujours la peine de désigner par son nom l'empereur dont il évoque une action; la formule anonyme dont il use ici (ὁ Ῥωμαίων βασιλεύς) s'applique dans d'autres passages à Auguste<sup>38</sup> et, une fois au moins, à Vespasien<sup>39</sup>. A la lumière de notre inscription, ne convient-il pas d'attribuer à Vespasien le canal de l'Oronte décrit par Pausanias? Peut-être observera-t-on que l'Oronte était connu de longue date pour être navigable. Strabon n'affirme-t-il pas que le trajet par eau, de la mer à Antioche, était l'affaire d'une journée<sup>40</sup>. On sait qu'à toutes les époques, les cours d'eau ont été

34 CIL XVI 39. 46. 111: *cohors I Antiochensium* (en Mésie Supérieure).

35 W. M. Ramsay, JRS 14 (1924) = Année ép. 1926, 82; cf. H. Petersen, Berytus 16 (1966) 68, n. 40; L. J. F. Keppie, Papers Brit. Sch. Rome 41 (1973) 13. La Phrygie, dans laquelle s'inscrit le territoire d'Antioche, était une zone de recrutement de cavaliers: CIL XVI 83, *Ala VII Phrygum*.

36 Le choix est limité, puisque le verbe attendu à cette place commence par la lettre D et qu'il appartient à la première conjugaison. La restitution proposée s'inspire d'Année ép. 1973, 475 (ci-après, n. 41).

37 8, 29, 3.

38 5, 23, 3; 10, 38, 4.

39 8, 16, 5. Le doute n'est pas permis, puisqu'il s'agit de la destruction de Jérusalem.

40 16, 2, 7; repris vraisemblablement de Posidonius, cité au § 4. Le papyrus de Gouroub (III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), souvent cité dans ce contexte, est trop mutilé pour établir sûrement que le voyage évoqué de Séleucie de Piérie à Antioche ait eu lieu par la voie de l'Oronte plutôt que

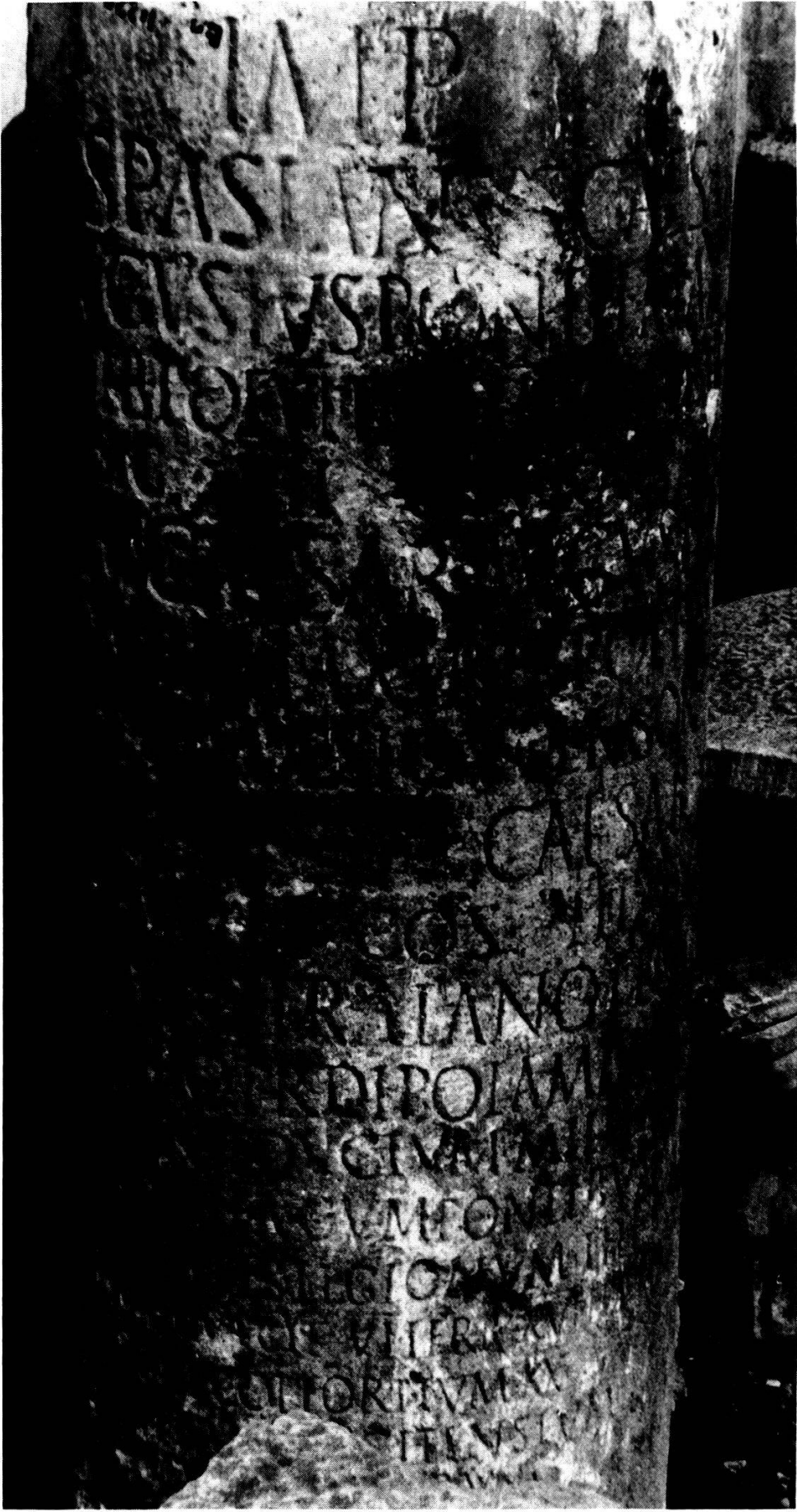
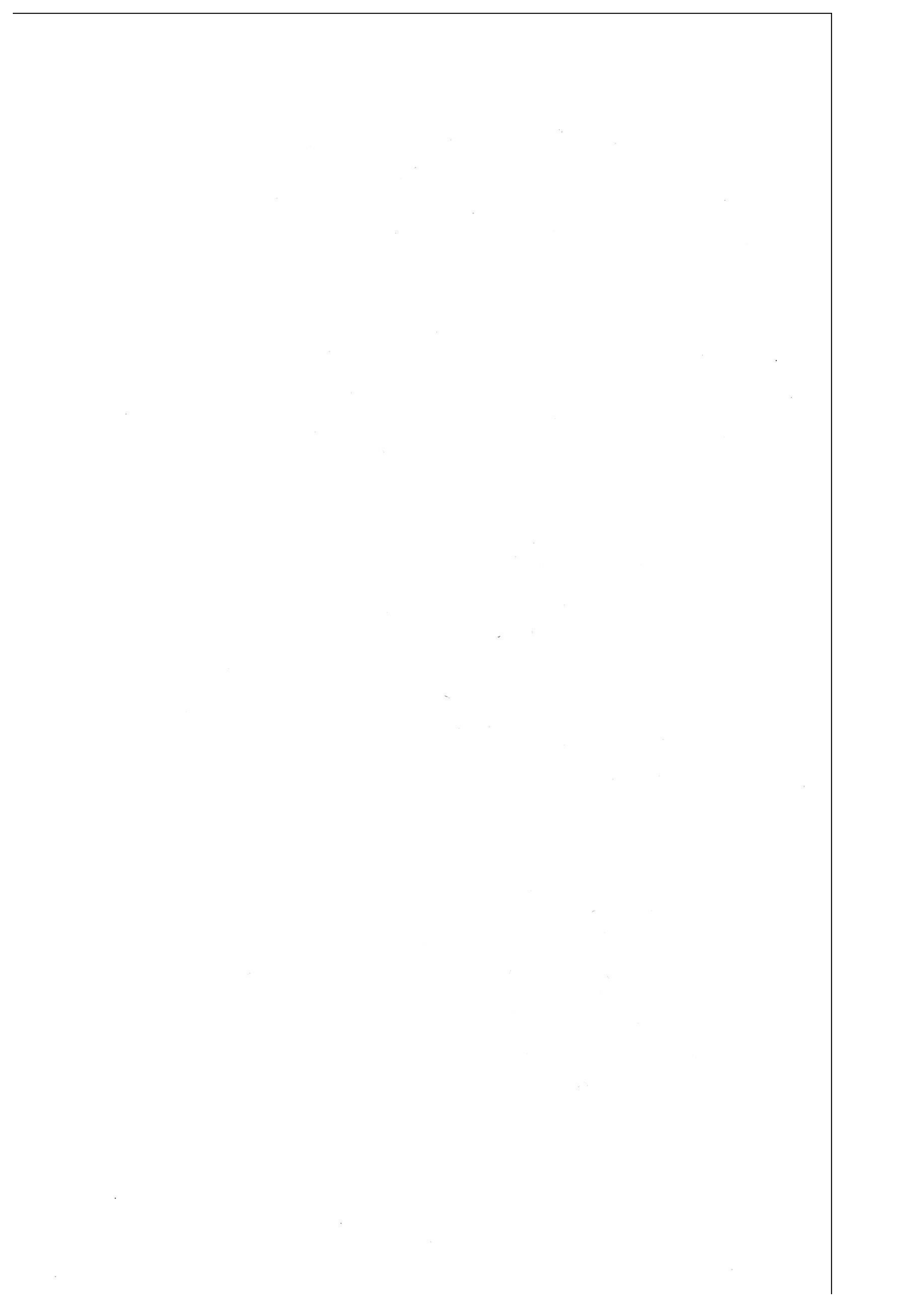


Planche 1



exploités à des fins de transport; la force du courant, les accidents de leur lit commandaient le choix des embarcations qu'on y employait. Il se pourrait que Vespasien, s'il s'agit bien de lui, ait voulu ouvrir l'Oronte à des navires aptes à ravitailler en vivres et en matériel les forces romaines stationnées en Syrie. Pour le même motif, à la veille de la première guerre dacique, l'empereur Trajan devait faire doubler le lit du Danube d'un canal permettant d'éviter la passe dangereuse de la Porte de Fer<sup>41</sup>.

Deux raisons toutefois s'opposent à mes yeux à l'identification pure et simple du canal de Pausanias avec l'ouvrage décrit par notre inscription. La première est l'emplacement du village où fut retrouvée la colonne qui la porte. Si la carte au 1:300 000 que j'ai sous les yeux est exacte<sup>42</sup>, Küçük Dalyan Köyü est bien sur la rive ou à proximité immédiate de l'Oronte, mais en amont et non pas en aval d'Antioche. Quelle qu'ait pu être la position du canal sur les quelque trente kilomètres que le fleuve parcourt avant de se jeter dans la mer, la dimension et le poids de la pierre rendent peu vraisemblable un transport à contre-courant à seule fin de remploi. L'ouvrage dont elle commémore l'achèvement devait se trouver au nord d'Antioche et non pas au sud. Un autre élément incite à le chercher dans cette direction; c'est le mot *Dipotamia* qui, dans notre texte, ouvre la description des travaux accomplis. A ma connaissance, c'est la première fois que nous le rencontrons. Il est évidemment apparenté à l'adjectif διπόταμος, dont nous n'avons, du reste, qu'un seul exemple, chez Euripide<sup>43</sup>, qui l'applique à Thèbes, dont le site est délimité par deux ravins, Ismenos et Dircé. Mais Dipotamia s'inscrit aussi dans une série de noms géographiques: Mesopotamia est l'espace encadré par deux fleuves, Parapotamia<sup>44</sup>, l'espace qui s'allonge sur la rive d'un fleuve. Dipotamia est donc une région caractérisée par deux fleuves. Il serait difficile de découvrir, en aval d'Antioche, le deuxième fleuve qui aurait pu valoir une telle appellation à la basse vallée de l'Oronte. En revanche, immédiatement au nord d'Antioche, s'ouvre ce qu'on est convenu d'appeler la plaine d'Antioche<sup>45</sup>, parcourue, elle, de nombreux cours d'eau; outre l'Oronte qui, arrivant du sud, dessine, au ras de la montagne, le grand virage qui lui fait reprendre la direction du sud, le Kara Sou (Eau Noire), qui vient du nord, l'Afrîn, de l'est, et plusieurs autres de moindre importance. Leurs

par la route; cf. G. Downey, *A History of Antioch in Syria* (Princeton 1961) 18 et n. 12; 89 et n. 13.

41 Année ép. 1973, 475 (a. 101): *ob periculum cataractarum derivato flumine tutam Danuvi navigationem fecit*. Cf. J. Sasel, JRS 63 (1973) 80.

42 *Codex Kultur-Atlas, Kleinasien* (Gundholzen, s.d.) feuille 36/36, B 2. Je dois communication de cet ouvrage à mon collègue G. Walser.

43 *Suppl.* 621.

44 En Syrie, Strab. 16, 2, 11.

45 Strab. 16, 2, 8: τὸ τῶν Ἀντιοχέων πεδίων, mais c'est chez Polybe 5, 59, 10, qu'il faut chercher l'appellation propre: τὸ καλούμενον Ἀμούκης πεδίων. La plaine s'appelle toujours encore El-Amq; cf. F. W. Walbank, *Commentary on Polybius I* (Oxford 1957) 587.

eaux convergent au centre de la plaine, formant un lac ou marécage (λίμνη), avant de se déverser par un seul émissaire dans l'Oronte<sup>46</sup>. Küçük Dalyan Köyü est à proximité immédiate du confluent des deux cours d'eau. La Dipotamia a toutes les chances d'être la région même où fut trouvée la pierre qui nous occupe. Ainsi le canal creusé sur l'ordre de M. Ulpius Trajan se trouvait-il aux confins de la plaine d'Antioche, à l'endroit même où l'Oronte s'engage dans le défilé qui l'entraîne vers la mer; ce n'est pas celui dont nous parle Pausanias.

Il serait tentant d'aller chercher dans le terrain des traces de cet ouvrage. Malheureusement l'aspect des lieux a beaucoup changé depuis l'antiquité. Sous l'effet de tremblements de terre répétés, très particulièrement en 526, des éboulements obstruèrent durablement le cours de l'Oronte dans la partie la plus resserrée de son lit. L'arrière-pays fut inondé et le lac s'élargit démesurément, ensevelissant sous les eaux force villages et établissements anciens<sup>47</sup>. Ce lac se voit sur toutes les cartes du pays; il est évoqué par tous les archéologues qui en ont, à cheval, prospecté les alentours. Nourri de leurs récits, le voyageur d'aujourd'hui ne s'y retrouve plus. Lorsqu'il descend la pente de l'Amanus, après avoir franchi, sur la route d'Alexandrette à Antioche, le col appelé autrefois Portes de Syrie, il a peine à distinguer une nappe d'eau dans l'espace verdoyant qui s'étend à ses pieds. C'est que, tout récemment, un drainage intensif a rendu à la culture la majeure partie de la plaine. A Antioche même, les alluvions amenées tant par l'Oronte que par les torrents qui dévalent du Mont Silpius se sont accumulées à tel point que les fouilleurs de l'expédition de Princeton ont dû creuser à quelque 8 mètres de profondeur pour retrouver le niveau du Ier siècle<sup>48</sup>. Accidents naturels ou travail de l'homme, les mutations intervenues à la surface du sol réduisent évidemment nos chances de retrouver jamais le canal et les ponts signalés par l'inscription<sup>49</sup>.

Mais celle-ci a encore quelque chose à nous apprendre. Il n'est pas habituel, en effet, que dans la dédicace d'un monument, quel qu'il soit, on précise le

46 La nomenclature antique de ces rivières ne me paraît pas solidement établie. Les spécialistes s'accordent toutefois à reconnaître le Labotas dans le Kara Sou, l'Ēnoparos dans l'Afrîn et l'Arceutas dans leur émissaire commun: R. Dussaud, *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale*. Bibl. archéol. et historique 4 (Paris 1927) 439; E. Honigmann, RE, *Syria* (1932) col. 1555sq. Sur l'importance de la plaine d'Antioche pour le ravitaillement de la ville, voir P. Petit, *Libanius et la vie municipale à Antioche au IVe siècle ap. J.-C.* Bibl. archéol. et hist. 62 (Paris 1955) 106. 308sq.

47 Si j'en crois le commentaire qui accompagne la carte citée à la note 42, on y aurait dénombré près de 200 habitats allant du tell préhistorique au couvent byzantin. Cf. L. Woolley, *A forgotten Kingdom* (Londres 1953) 19.

48 J. Lassus, *La ville d'Antioche à l'époque romaine d'après l'archéologie*, ANRW II 8 (1977) 58 et 69. Cf. du même auteur, *Les portiques d'Antioche. Antioch-on-the-Orontes* 5 (Princeton 1972) 8sq.

49 Les ponts romains étaient souvent ornés de colonnes disposées par paires à chaque entrée. On y lisait le nom des empereurs qui avaient fait construire ou réparer l'ouvrage. Le meilleur exemple est celui du pont sur le Cendere, en Commagène, où subsistent encore trois colonnes

lieu où il se trouve; car ce lieu est évident pour qui lit l'inscription à sa place originelle. La seule explication que je puisse trouver à la mention de la Dipotamia, c'est que celle-ci n'était pas l'unique région à connaître au même moment des travaux de canalisation. Et nous voilà ramenés au texte de Pausanias. Car l'idée de faciliter la navigation en amont d'Antioche implique un souci analogue, sinon prioritaire, de la faciliter en aval. Ainsi l'entreprise dont le légat M. Ulpius Trajan fit hommage à Vespasien apparaît-elle soudain dans une perspective plus vaste. Il s'agissait de tirer le parti maximum des cours d'eau existants, pour améliorer les conditions du trafic en Haute Syrie; de là l'ouverture simultanée de plusieurs chantiers, destinés à corriger le cours de l'Oronte et peut-être de l'un ou l'autre de ses affluents, sur l'axe reliant le port de Séleucie de Piérie aux bases militaires du Haut Euphrate, notamment Zeugma. Et l'on peut imaginer que, dans un rapport d'ensemble, le gouverneur ait énuméré ces chantiers, en les distinguant par un nom géographique. Il devait y indiquer aussi les noms des unités de l'armée qui avaient procuré la main-d'œuvre nécessaire, mais sans entrer dans le détail de la répartition de ces forces entre les divers chantiers. Ainsi s'explique la liste impressionnante de notre inscription, qui n'est qu'un extrait de ce rapport.

Sitôt réglé le conflit avec les Parthes, le légat de Syrie se sera préoccupé de faire travailler ses troupes. D'abord pour ne pas les laisser s'amollir dans l'oisiveté; on sait l'effet déplorable qu'avait eu dans le passé, pour la discipline des légions, leur long séjour dans les villes de la province<sup>50</sup>. Mais aussi parce qu'une expérience récente lui avait fait mesurer l'urgente nécessité de développer les voies de communication, pour réduire les effets de la distance séparant la frontière de l'Empire des centres de décision, Antioche ou Rome. On connaissait déjà le père de l'empereur Trajan comme un constructeur de routes<sup>51</sup>. Voici que l'inscription du musée d'Antioche nous le montre aussi préoccupé de mettre en valeur les voies fluviales. C'est le moment de rappeler que, sous le même règne et sans doute sur l'initiative du même légat, le port de Séleucie était rouvert aux vaisseaux de haute mer, au prix de travaux considérables, dont témoigne encore ce qu'on appelle improprement le «canal de Vespasien» et qui est une tranchée de dérivation.

Je reviendrai sur ce dernier ouvrage dans une étude en préparation sur l'infrastructure navale des guerres parthiques. Le présent article n'a d'autre but que de faire connaître un document encore inédit. On est heureux de pouvoir l'offrir à Olivier Reverdin, qui s'est employé si efficacement à promouvoir, dans notre pays, les disciplines appliquées à l'étude de l'antiquité.

sur quatre, portant respectivement les noms de Septime Sévère, Julia Domna et Caracalla (IGLS 42-44). L'une d'elles semble avoir porté précédemment le nom de Vespasien (ibid. 38). La colonne du musée d'Antioche était probablement, elle aussi, placée à l'extrémité d'un des ponts que mentionne l'inscription.

50 Tac., *Ann.* 13, 35: *militia per oppida expleta*.

51 Voir ci-dessus, p. 187.

**Post-scriptum** – Le présent article était déjà rédigé et avait été remis à l'imprimeur, lorsque j'appris qu'un groupe de Genève, voyageant en Turquie pendant les vacances de Pâques, s'apprêtait à visiter Antioche dans les premiers jours d'avril 1983. A ma demande, Madame Aline Naef, assistée de M. Yves Christe, voulut bien revoir pour moi l'inscription du musée et m'en rapporter de nouvelles photos. Je leur dois de pouvoir rectifier sur plusieurs points ma première lecture.

Ligne 12: le mot *Dipotamia* semble bien s'achever par un E, à vrai dire assez effacé ou maladroitement gravé. *Dipotamia* ne serait donc pas le nom d'une région, mais celui d'un cours d'eau (*Dipotamia flumen*). On songera, en l'occurrence, à l'émissaire commun des deux rivières qui déversent leurs eaux dans la plaine d'Antioche, le Kara Sou et l'Afrîn. On a vu que cet émissaire rejoignait l'Oronte à proximité du lieu de trouvaille de l'inscription.

Ligne 16: l'épithète de la légion XVI est gravée en toutes lettres, FLAVIAE. A la ligne 17, qui est plus courte, on distingue une *hedera* après le chiffre XX.

Ligne 19: ...DA · CURAVERUNT. Le verbe qui termine la phrase est désormais certain. Le début de la ligne, en revanche, est fortement entaillé; faute de mieux, je suggère [*facien*]da curaverunt. Ce neutre pluriel se rapporterait au canal comme aux ponts qui l'enjambent.

Mais la révélation la plus surprenante est qu'en dessous de la ligne 19, on distingue encore trois lettres deux fois plus hautes que celles des lignes précédentes: M · P · I, soit *mille passus*. Il s'agit donc d'une borne milliaire. Plutôt que sur une route dont on imagine mal quel pourrait être le point de départ, je soupçonne que cette borne jalonnait, avec d'autres, le cours du canal, dont la longueur, précisée dans notre texte, était de trois milles.